

Déclaration Vie Privée

La Banque Nagelmackers S.A., dont le siège social est situé Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles (ci-après dénommée « la banque » ou « nous »), respecte la vie privée des personnes avec lesquelles elle entre en contact dans le cadre de ses activités, qu'il s'agisse d'un de ses clients, d'un client potentiel, d'un ancien client, d'un visiteur du site internet ou de toute autre personne concernée.

Par le biais de la présente Déclaration Vie Privée, nous souhaitons vous informer de la manière dont la banque collecte, utilise, conserve et supprime vos données à caractère personnel en tant que responsable du traitement, les raisons pour lesquelles nous le faisons, les mesures que nous prenons pour protéger vos données à caractère personnel, ainsi que les droits dont vous disposez en tant que personne concernée. Le cas échéant, vous trouverez également un résumé du contenu détaillé dans la case « En quelques mots ».

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel lors de l'utilisation des cookies par la banque, veuillez consulter notre déclaration sur les cookies sur le site www.nagelmackers.be sous l'onglet « Cookies ». Cette déclaration séparée explique notamment ce que sont les cookies, quels sont les cookies que nous utilisons et comment vous pouvez modifier vos préférences. En outre, nous avons élaboré une Déclaration Vie Privée distincte pour les candidats à l'emploi et pour les employés de la banque, qui, dans leur cas, prime sur la présente Déclaration Vie Privée.

La protection de votre vie privée et de vos données à caractère personnel est régie par le règlement européen n° 2016/679, appelé Règlement général sur la protection des données (en abrégé RGPD) ou, en anglais, General Data Protection Regulation (GDPR). Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (www.autoriteprotectiondonnees.be).

1. Qu'entendons-nous par données à caractère personnel ?

En quelques mots

Les données à caractère personnel qui permettent de vous identifier directement en tant que personne concernée sont par exemple votre nom et prénom.

Les données à caractère personnel qui peuvent vous identifier indirectement, en combinaison avec d'autres données, sont par exemple votre adresse et votre date de naissance.

Les données à caractère personnel comprennent toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, appelée « personne concernée ». Dans la présente Déclaration Vie Privée, les données à caractère personnel seront désignées ultérieurement sous le terme de « données » pour des raisons de simplicité.

La réglementation protège les personnes physiques. En tant que client (potentiel, actuel ou ancien) de la banque (y compris les clients professionnels), visiteur du site internet de la banque ou toute autre personne concernée (par exemple, un bénéficiaire d'opérations bancaires, un héritier d'un client, etc.), vous êtes une personne concernée.

Cette protection ne s'applique pas aux personnes morales (sociétés, asbl, etc.), mais bien aux personnes physiques liées à ces personnes morales, telles que les actionnaires d'une entreprise, les représentants légaux et les bénéficiaires effectifs.

Comment vous identifier en tant que personne concernée ?

Soit directement, à l'aide de votre nom, numéro de registre national, adresse e-mail, identifiant en ligne, etc. ;

Soit indirectement, à l'aide d'informations qui ne suffisent pas à vous identifier, mais qui vous rendent identifiables en combinaison avec d'autres données, par exemple en combinant une date de naissance et une adresse.

2. Qu'entendons-nous par traitement ?

En quelques mots

Le traitement de vos données à caractère personnel comprend tout ce qui peut être réalisé avec vos données, à partir du moment où elles sont collectées jusqu'à leur suppression définitive.

Un traitement est une opération ou un ensemble d'opérations portant sur des données (ou un ensemble de données). La collecte, l'enregistrement, la modification, la consultation, l'utilisation, la transmission, la diffusion, l'effacement et la destruction des données sont des exemples de traitements.

La présente Déclaration Vie Privée précise que tout traitement doit être lié à un but légitime (finalité), qu'il doit avoir une base légale (base juridique) et qu'il ne peut être effectué que dans les conditions prévues par la loi. Nous ne traitons également que les données dont nous avons besoin (minimisation des données). Vos données ne peuvent donc pas être collectées et traitées « sans plus » ou « pour n'importe quoi ».

Nous traitons vos données dans le cadre de nos activités, notamment l'offre et/ou la vente de nos produits et services et tout ce qui y est lié. La banque agit en l'occurrence en tant que « responsable du traitement ». A ce titre, nous déterminons les finalités pour lesquelles vos données sont traitées (pourquoi) et les moyens utilisés dans ce cadre (comment).

3. Quelles données sont traitées par la banque ?

En quelques mots

Nous traitons différents types de données (comme les coordonnées d'identification et de contact, les données financières, les données relatives à vos intérêts, votre formation et votre travail, etc.) à diverses fins. En principe, nous ne traitons pas de données particulièrement sensibles (telles que les données relatives à la santé), sauf en cas d'exceptions et dans des conditions strictes.

Il peut s'agir notamment des données suivantes :

- **Vos coordonnées d'identification et de contact** : par exemple votre nom, sexe, adresse, date et lieu de naissance, photo, carte d'identité, numéro de registre national, numéro de client, numéro d'immatriculation de votre véhicule, permis de conduire, numéro de téléphone ou téléphone portable, adresse e-mail, les données des appareils électroniques que vous utilisez (telles que l'adresse IP), les données électroniques d'identification et d'authentification pour toutes les applications électroniques, telles que l'Online & Mobile Banking ou la carte d'identité électronique et itsme@ ;
- **Données nécessaires à la fourniture de conseils et/ou à la conclusion d'un contrat** : par exemple, votre profession, la composition du ménage, vos revenus, la valeur de vos biens, votre évolution patrimoniale, vos investissements, l'utilisation de vos applications, les données relatives à votre état de santé (par exemple pour souscrire une assurance-vie) ;
- **Données relatives à vos habitudes et centres d'intérêt, vos préférences et vos projets** : par exemple vos hobbies ou vos projets immobiliers ;
- **Données relatives aux événements de la vie importants** : par exemple un mariage, la cohabitation, la naissance ou le décès d'un membre de la famille ;
- **Données relatives à votre formation et à votre travail** : par exemple votre diplôme, le nom de votre employeur, les données salariales ;
- **Données des proches** : par exemple, un partenaire cohabitant, votre conjoint, vos enfants, un tiers bénéficiaire d'une assurance-vie ;
- **Vos coordonnées bancaires, financières et de transactions** : par exemple votre numéro de compte, votre numéro de carte de crédit, la valeur de vos actifs, votre profil d'investisseur, votre historique de crédit, vos dépenses, vos factures, les données relatives à un virement ou un versement et les communications y afférentes, les données relatives à un retrait d'argent ;
- **Vos données de géolocalisation** : par exemple, lorsque vous êtes connecté(e) via l'Online & Mobile Banking ou via votre adresse IP ;

- **Vos données issues du matériel d'imagerie des caméras de surveillance** dans les bureaux, dont la présence est indiquée par des pictogrammes ;
- **Enregistrement des appels téléphoniques et autres communications électroniques** (par exemple via Microsoft Teams) ;
- **Vos données liées aux commentaires et réclamations** que vous nous avez transmis, ainsi qu'aux **conversations** que vous avez eues avec nous (par exemple dans le courrier électronique, la correspondance, les rapports d'entretien, les notes, les rappels, etc.) ;
- Les données issues de **l'interaction sur nos réseaux sociaux**.

En principe, nous ne traitons pas les données relatives à votre origine raciale ou ethnique, à vos opinions politiques, à vos convictions religieuses ou philosophiques, à votre appartenance syndicale, à votre vie sexuelle ou orientation sexuelle, à votre santé, à vos données génétiques ou biométriques.

Exceptionnellement, certaines de ces données sensibles peuvent nous être communiquées. Cela peut être le cas, par exemple, lors du paiement de la cotisation d'un syndicat ou lorsque nous transmettons certaines données relatives à votre santé à une compagnie d'assurance pour la conclusion d'un contrat d'assurance-vie. Dans ces cas, les données ne seront jamais utilisées à d'autres fins que la simple exécution de l'opération ou la transmission des informations nécessaires à la conclusion du contrat. Le cas échéant, nous demandons votre consentement pour le traitement de ces données sensibles.

4. Quand et comment vos données sont-elles collectées par la banque ?

En quelques mots

Vous pouvez nous fournir vos données directement (par exemple en remplissant un formulaire), mais nous pouvons également les obtenir par d'autres sources (via la personne qui nous a mis en contact par exemple).

Nous pouvons obtenir vos données par vous-même (= collecte directe) ou par d'autres personnes ou sources (= collecte indirecte).

Exemples de collecte directe

- Lorsque vous devenez client ;
- Lorsque vous complétez des formulaires et/ou des contrats de la banque ;
- Pendant vos conversations, discussions et échanges avec les employés de la banque, dans l'agence, par téléphone ou par d'autres canaux électroniques (par exemple via Microsoft Teams) ou lors d'événements ;
- En cas de correspondance (courrier postal et e-mail) avec la banque ;
- Lorsque vous complétez des formulaires de concours, de simulation, d'enquêtes ;
- Lorsque vous vous abonnez à nos lettres d'information ;
- Lorsque vous vous inscrivez pour utiliser nos services en ligne ;
- Lorsque vous utilisez (ou vous enregistrez sur) l'Online & Mobile Banking ;
- Lorsque vous naviguez sur notre site internet ;
- Lorsque vous nous contactez directement en tant que représentant ou employé d'un prestataire de services (potentiel).

Exemples de collecte indirecte

- Lorsque vos données sont **publiques** parce qu'elles ont été publiées ou rendues accessibles dans des sources officielles (telles que le Moniteur belge, la Banque Carrefour des entreprises, etc.), parce que vous les avez vous-même rendues publiques (par le biais d'un blog, via Internet, etc.) ou parce que ces données ont été publiées dans la presse ;
- Lorsque nous obtenons vos données auprès de **fournisseurs de données** (tels que Graydon, agences de notation de crédit ou agences de lutte contre la fraude) ;
- Lorsque nous obtenons vos données **d'un client, d'un prestataire de services, d'une relation commerciale ou d'une autre personne** (par exemple, des données vous concernant en tant que membre du personnel, membre de la famille, représentant légal, bénéficiaire d'un paiement, bénéficiaire d'une police d'assurance, bénéficiaire effectif, actionnaire, etc.) ;
- Lorsque nous recevons vos données en tant qu'employé ou représentant d'un prestataire de services (potentiel) (nom, coordonnées, fonction et qualifications) de vos collègues ou d'autres relations commerciales de la banque.

5. A quelles fins la banque traite-t-elle vos données ?

En quelques mots

Lorsque nous traitons vos données, nous avons toujours une bonne raison de le faire.

En général, nous avons 5 raisons de traiter vos données, toujours avec une base juridique appropriée :

1. Parce que nous avons besoin de vos données pour nous conformer à une obligation légale.
2. Parce que vos données sont nécessaires pour conclure un contrat entre nous.
3. Parce que vos données sont nécessaires par la suite pour pouvoir exécuter correctement ce contrat.
4. Pour une raison spécifique, pour laquelle vous nous avez donné votre consentement (par exemple pour être contacté commercialement par courrier électronique).
5. Pour poursuivre un intérêt légitime de la banque (par exemple pour fonctionner de manière optimale et pour certaines activités commerciales).

5.1. Pour que la banque puisse remplir ses obligations légales

En quelques mots

Dans certains cas, nous avons besoin de vos données pour nous conformer à une obligation légale. Etant donné qu'il s'agit d'une obligation, ni vous ni nous n'avons le choix.

Par exemple, vos données sont nécessaires, entre autres, à la prévention du blanchiment d'argent, à l'octroi de crédits, à une protection adéquate des investisseurs et au respect des exigences fiscales applicables.

La banque est soumise à diverses obligations légales qui nous obligent à traiter vos données à des fins légales. A cette fin, vos données peuvent être collectées directement ou indirectement, comme décrit au point 4.

Dans ce cas, l'obligation légale est la base juridique du traitement. Sans ce traitement, nous ne sommes pas en mesure de respecter nos obligations légales, ce qui peut avoir des conséquences sur notre relation avec vous et même en entraîner la résiliation.

Les principales obligations légales et réglementaires auxquelles nous sommes soumis sont les suivantes :

- **Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme** (voir la réglementation anti-blanchiment). Par exemple, pour prévenir et détecter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, nous devons vous identifier en tant que client, représentant ou bénéficiaire effectif, vérifier votre identité au moyen d'un document d'identité officiel, vérifier vos opérations et transactions, etc. Nous utilisons à cette fin les données que vous nous avez fournies directement, mais aussi d'autres sources (par exemple Graydon, Swift, la société dont vous êtes bénéficiaire effectif, etc.) ;
- **Respect des obligations en matière d'embargos et de sanctions internationales.** A cette fin, nous filtrons les données de nos clients sur la base de listes de sanctions officielles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (listes UE, listes OUAC, etc.) ;
- **Vérification de l'octroi de crédits** (voir notamment la législation en matière de crédit à la consommation, de crédit hypothécaire, de la Centrale des crédits aux particuliers et de la Centrale des Crédits aux Entreprises et du Code de droit économique, titre VII, titre 4, chapitres 1, 2 et 3). Pour certains types de crédits, nous devons consulter des bases de données ou fournir des informations sur les conditions des crédits accordés aux clients et sur le respect des contrats conclus ;
- **Protection des investisseurs (potentiels) dans les produits et services financiers** (voir la législation MiFID et ses arrêtés d'exécution et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers). Cette législation nous oblige à répartir nos clients en catégories. Pour fournir des services de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire de patrimoine, nous devons recueillir des informations sur les connaissances et l'expérience de l'investisseur, sa capacité financière, ses objectifs d'investissement et le profil risque-rendement en ce qui concerne les produits proposés. Cette législation impose également l'enregistrement d'appels téléphoniques et d'autres communications électroniques (par exemple via Microsoft Teams) entre les employés de la banque et ses clients/investisseurs ayant trait aux transactions sur instruments financiers et de conseil en investissement ;
- **Respect de certaines obligations en matière d'intermédiation en assurances** (voir notamment la législation IDD). Les intermédiaires en assurances sont, entre autres, tenus de s'informer sur les besoins du client en matière d'assurance et, le cas échéant, d'établir un profil d'investisseur. Ils doivent également enregistrer tous

les actes d'intermédiation en assurances pour permettre à la FSMA de contrôler le respect des dispositions légales ;

- **Communication, dans le cadre d'opérations de paiement, des données du payeur ou du bénéficiaire à l'organisme bénéficiaire/payeur**, quel que soit le lieu où il se trouve (voir Livre VII du code de droit économique, Titre 3 et ses arrêtés d'exécution) ;
- **A votre demande, donner accès à votre solde et à l'historique des transactions des comptes de paiement** (voir règlement sur les transactions de paiement, entre autres PSD). Nous sommes tenus d'accorder cet accès à des tiers autorisés à opérer en Belgique (y compris d'autres banques) dans la mesure où vous en avez directement donné votre accord à ces tiers ;
- **Lutte contre les abus de marché** (voir notamment le Règlement relatif aux abus de marché). Dans ce contexte, nous avons l'obligation d'empêcher, de détecter et/ou de signaler tout délit d'initié et toute manipulation de marché, et de signaler les transactions suspectes aux autorités. Cela peut se faire notamment sur la base d'informations sur vos activités professionnelles et votre comportement d'investisseur ;
- **Soutenir l'exercice des droits des actionnaires** (voir la réglementation relative aux droits des actionnaires, notamment SRD), en particulier en communiquant sur demande l'identité des actionnaires et certaines données relatives à leur actionnariat à la société cotée en Bourse qui a émis les actions et en transmettant certaines informations entre la société cotée en Bourse et ses actionnaires ;
- **Rechercher les titulaires ou bénéficiaires de comptes ou de garanties** dans le cadre de l'activation des comptes dormants ou des coffres. A cette fin, nous pouvons consulter le Registre national des personnes physiques et, le cas échéant, la Banque carrefour de la sécurité sociale. A défaut de trouver les titulaires ou bénéficiaires, les données sont transmises à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **Respect de la réglementation bancaire et financière** (voir notamment la loi bancaire du 25 avril 2014 et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers), qui ont notamment pour objet :
 - de gérer adéquatement les risques potentiels en les détectant, en les prévenant et en les atténuant, tels que les risques liés aux crédits, à la gestion des données, aux violations de la loi, aux fraudes commises par nos employés, clients (épargnants, investisseurs), fournisseurs et autres parties prenantes ;
 - d'établir des rapports et de répondre aux questions des autorités de surveillance des institutions financières telles que la FSMA (www.fsma.be), la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be) et la Banque centrale européenne (BCE) ;
- **Lutte contre la fraude fiscale et respect des obligations en matière de contrôle fiscal et de déclaration :**
 - **L'article 322§3 du Code des impôts sur les revenus et les arrêtés d'exécution** exigent par exemple que nous communiquions votre identité en tant que client, vos numéros de compte et vos contrats au point de contact central (PCC) de la Banque nationale de Belgique, qui tient les données à la disposition de l'administration fiscale pendant dix ans après la conclusion de la relation ;
 - La **législation fiscale** nous oblige, en cas de décès, à fournir aux autorités une liste des biens du défunt ;
 - D'une manière générale, nous sommes tenus de répondre aux questions des autorités fiscales et d'échanger avec eux des informations proactives dans le cadre de la législation fiscale (par exemple, la Common Reporting Standard, FATCA, DAC6) ;
 - En outre, nous avons besoin de vos données pour pouvoir calculer et payer différentes taxes applicables (le précompte mobilier, la TVA, les taxes sur les opérations boursières, les taxes sur les comptes-titres, etc.) ;
- **Répondre aux questions des autorités judiciaires** (services de police, parquet, juge d'instruction et tribunal délégués par le juge d'instruction).

5.2. Pour que la banque puisse évaluer s'il est possible de conclure un contrat

En quelques mots

Nous avons également besoin de certaines données vous concernant afin de conclure un contrat et de l'exécuter ultérieurement. Sans ces données, nous ne serons pas en mesure de conclure (voir point 5.2) ou de poursuivre correctement (voir point 5.3) une relation contractuelle avec vous.

Avant de pouvoir conclure un contrat avec vous, nous devons traiter certaines données vous concernant afin de déterminer si la conclusion du contrat est possible et dans quelles conditions, par exemple pour l'octroi d'un crédit hypothécaire (composition familiale, revenus, patrimoine de remboursement, etc.), conseil en investissement et/ou gestion discrétionnaire de patrimoine (connaissance et expérience, situation financière et patrimoniale, solvabilité, objectifs d'investissement, etc.) ou dans le cadre de la planification financière (situation professionnelle, financière

et familiale, liquidités, investissements, engagements financiers, obligations prévues, etc.). Le traitement de vos données en tant qu'employé ou représentant d'un prestataire de services potentiel peut également être nécessaire pour conclure un contrat avec ce prestataire de services. Pour cette finalité contractuelle, vos données peuvent être collectées directement ou indirectement, comme décrit au point 4.

Dans ce cas, la conclusion d'un contrat constitue la base juridique du traitement. Sans ce traitement, nous ne pouvons pas conclure le contrat qui fait l'objet du traitement (par exemple, pas d'octroi de crédit ou de conseil en investissement).

5.3. Pour que la banque puisse exécuter le contrat

Il est nécessaire que nous traitions vos données pour remplir nos obligations contractuelles à votre égard, par exemple pour la gestion de vos comptes et opérations de paiement, l'octroi et la gestion des moyens de paiement, l'octroi et le suivi des crédits, la gestion des coffres, les transactions avec des instruments financiers et des services d'intermédiation (par exemple, l'intermédiation en assurances). Le traitement de vos données en tant qu'employé ou représentant d'un prestataire de services peut également être nécessaire pour conclure un contrat avec ce prestataire de services. Pour cette finalité contractuelle, vos données peuvent être collectées directement ou indirectement, comme décrit au point 4.

Dans ce cas, l'exécution d'un contrat constitue la base juridique du traitement. Sans ce traitement, nous ne pouvons pas exécuter le contrat qui fait l'objet du traitement (par exemple, pas d'opérations de paiement).

5.4. Pour un motif spécifique pour lequel vous avez donné votre accord à la banque

Dans certaines situations, nous avons besoin de votre consentement pour traiter vos données, par exemple pour l'envoi de certaines promotions et/ou documents publicitaires par courrier électronique (par exemple par e-mail, SMS, etc.). Dans ce cas, nous ne pouvons utiliser vos données que si vous avez donné votre consentement préalable pour une raison spécifique et uniquement pour cette raison. Pour cette finalité, vos données sont en principe collectées directement.

Dans ce cas, votre consentement est le fondement juridique du traitement.

5.5. Pour poursuivre un intérêt légitime de la banque

En quelques mots

Nous pouvons traiter vos données afin de poursuivre nos intérêts légitimes. C'est ce que nous faisons, entre autres, lors du traitement de vos données afin de pouvoir fonctionner de manière optimale, mais aussi de proposer et d'améliorer nos produits et services.

En l'occurrence, un équilibre judicieux est établi entre les intérêts de la banque et l'impact éventuel sur votre vie privée.

Dans le cadre de nos activités commerciales, il peut être nécessaire de traiter certaines données vous concernant tout simplement pour pouvoir fonctionner, offrir et améliorer nos services et produits, y compris la sécurité de nos services, mais aussi pour défendre nos droits en cas de litige. A cette fin, vos données peuvent être collectées directement ou indirectement, comme décrit au point 4.

Dans ce cas, l'intérêt légitime de la banque constitue la base juridique du traitement.

Dans le cadre de cette finalité, les intérêts de la banque sont pris en compte, mais les résultats visés peuvent tout aussi bien vous être bénéfiques. L'un n'empêche pas l'autre. En tout état de cause, nous essayons de maintenir un juste équilibre entre nos intérêts et vos droits et libertés et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que ces traitements n'aient pas d'impact ou le moins d'impact possible sur votre vie privée. Par exemple, en bloquant dans les plus brefs délais chaque lien entre les données et les individus, en les agrégeant, en les déformant de manière à ce que vous ne soyez plus directement identifié ou identifiable ou en les rendant anonymes.

Vos données peuvent notamment être traitées aux fins suivantes :

- Pour l'**administration, la gestion des risques et la surveillance de la banque**. Les données peuvent dès lors être traitées afin de vérifier si les intermédiaires avec lesquels nous collaborons (par exemple les agents indépendants), nos employés et les éventuels prestataires de services respectent leurs obligations légales, réglementaires et contractuelles (procédures internes en matière de blanchiment d'argent, contrats d'exclusivité, règles vie privée, etc.) ;
- Pour **garantir la sécurité, la protection et le suivi des personnes et des biens** ;
- Pour **prévenir, détecter et enquêter sur la (tentative de) fraude, les abus et autres types d'infractions**, par exemple les activités liées à la cybercriminalité, les paiements frauduleux et l'accès aux applications de la banque (telles que l'Online & Mobile Banking) ;
- Pour l'**administration, les rapports internes, la gestion technique et l'amélioration du contenu et des fonctionnalités du site Internet et de l'Online & Mobile Banking** et pour effectuer des statistiques et mesures des visiteurs. Nous traitons notamment des données liées à l'utilisation de vos appareils électroniques ;
- Pour établir des **modèles, études et statistiques** en matière de risques et de marketing ;
- Pour **améliorer la qualité de l'organisation interne, des produits et services et des processus de la banque et former des employés**, par exemple sur la base de vos commentaires et/ou plaintes, des informations issues d'enquêtes de satisfaction, etc. ;
- Pour gérer les **prestataires de services** (potentiels) de la banque et communiquer avec eux ;
- Pour déterminer et améliorer la **politique commerciale et l'offre** de la banque (entre autres par segmentation et profilage) ;
- Pour **développer le contenu des informations, des publicités et des messages promotionnels afin de vous proposer des produits et services personnalisés**. A cette fin, nous traitons par exemple des données relatives à votre identité, votre adresse, votre date de naissance, votre état civil, vos relations familiales, vos choix et préférences pour certains produits, les produits qui ne vous intéressent pas, etc. ;
- Pour **promouvoir nos activités, produits et services**, en vous envoyant des informations et des publicités dans les agences, par courrier, téléphone, événements, etc. ;
- Dans le cadre de la **titrisation**, il est possible que vos données et engagements soient également traités en tant qu'emprunteur ;
- Pour **servir de preuve**, par exemple des images de caméras de surveillance dans les agences afin d'identifier les auteurs d'éventuelles irrégularités et témoins et victimes ;
- Pour **établir, exercer, défendre et protéger les droits de la banque ou de ses employés**, par exemple en cas de litiges ou de procédures de recouvrement.

6. Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées ?

En quelques mots

Vos données ne seront conservées tant que nous en avons besoin pour atteindre la finalité du traitement. Il n'y a pas de délai de conservation unique. Selon les circonstances, nous adoptons des périodes différentes, en tenant compte des délais de conservation et de prescription fixés par la loi.

Nous ne conservons pas vos données plus longtemps que nécessaire pour réaliser les finalités pour lesquelles elles ont été collectées (voir point 5).

Il n'y a pas de délai de conservation unique. La conservation et dès lors le délai de conservation peuvent varier en fonction des circonstances et des délais de conservation spécifiques imposés par certaines lois et réglementations.

Ainsi, le délai de conservation de vos données qui ont été collectées comme client potentiel est fixé à deux ans maximum. Ce délai est prolongé d'un an en cas de contact intermédiaire dans l'intervalle. De même, un client potentiel de la banque peut toujours demander la suppression de ses données.

Vos données en tant que client ou personne concernée dans le cadre d'un contrat sont en principe conservées pendant toute la durée de votre relation avec la banque.

En outre, certaines lois spécifiques prévoient des délais de conservation, par exemple la loi anti-blanchiment, qui prescrit une période de conservation de 10 ans pour les données relatives à votre relation avec la banque

(comme vos données d'identification) et vos données de transaction, ou la législation sur les caméras de surveillance qui fixe un délai de conservation des images d'un mois maximum. En outre, la réglementation MiFID stipule que les enregistrements d'appels téléphoniques et d'autres communications électroniques (par exemple via Microsoft Teams) relatifs aux transactions sur les instruments financiers et aux conseils en investissement doivent être conservés pendant 5 à 7 ans.

Enfin, vos données peuvent également être conservées lorsqu'elles sont nécessaires à des fins de preuve, afin de permettre à la banque de se défendre en justice en cas de litige. Par exemple, les données relatives à un contrat ou à une transaction sont conservées pendant 10 ans à compter de la fin du contrat ou de la transaction. Les données relatives à une inscription hypothécaire sont conservées pendant 30 ans. Ces délais correspondent aux délais de prescription légaux.

7. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

En quelques mots

Vous disposez également de certains droits concernant vos données.

Ainsi, vous avez le droit (parfois sous certaines conditions) d'accéder à vos données, de les faire corriger ou de les faire supprimer, de limiter le traitement, de vous opposer au traitement (entre autres à des fins de marketing direct), de retirer votre consentement, de faire transférer vos données et de refuser que vos données soient traitées automatiquement. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès de l'organe de contrôle.

Vous pouvez exercer ces droits de différentes manières (par exemple par lettre ou par courrier électronique).

7.1. Vos droits

- **Droit d'accès** : il s'agit de votre droit de savoir si nous traitons vos données et, le cas échéant, d'obtenir des informations complémentaires, par exemple, sur les finalités pour lesquelles vos données sont traitées, les catégories de données traitées et les destinataires auxquels nous transmettons vos données. Ce droit comprend également la possibilité pour vous d'obtenir une copie de tout ou partie de vos données, pour autant que cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui. La copie de vos données vous est fournie gratuitement, mais des frais supplémentaires peuvent être facturés si vous en demandez plusieurs exemplaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que la communication de certaines données est parfois interdite ou peut être difficile, soit parce qu'une loi nous interdit de le faire (comme la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent dans certains cas), soit parce qu'elle implique la divulgation de données d'autres personnes (comme nos employés), soit parce qu'elle implique la divulgation d'informations commerciales sensibles qui doivent être protégées ou liées à des enquêtes judiciaires, soit parce que vos données font partie de fichiers de sauvegarde, d'historique ou d'archives qui ne sont plus en cours.

- **Droit de rectification** : il s'agit de votre droit de nous demander de corriger ou de compléter vos données inexactes.
- **Droit d'opposition (au marketing direct)** : il s'agit de votre droit de nous demander de cesser le traitement de vos données pour des raisons liées à votre situation particulière, par exemple lorsque le traitement est effectué sur la base de l'intérêt légitime de la banque (voir point 5.5). Dans l'exercice de ce droit, vous devez motiver votre demande et nous évaluerons vos intérêts et ceux de la banque. S'il s'avère que vos intérêts prévalent sur ceux de la banque, nous devons cesser de traiter vos données, sauf s'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur vos droits et libertés, notamment l'exercice de droits en justice.

Vous pouvez également exercer sans justification votre droit d'opposition au traitement de vos données à des fins de marketing direct. Le cas échéant, vos données ne seront en tout état de cause plus traitées à ces fins.

- **Droit de retirer votre consentement** : il s'agit de votre droit de retirer le consentement que vous avez précédemment donné à un traitement particulier, par exemple pour l'envoi de certaines informations, publicités et/ou documents promotionnels par courrier électronique (voir point 5.4). Dans le cadre de ce droit, nous n'utiliserons plus vos données pour le traitement pour lequel vous avez donné votre consentement.
- **Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)** : il s'agit de votre droit de demander la suppression de vos données. Ce droit ne peut être exercé que dans certains cas prévus par la loi, sous réserve de quelques exceptions. Nous pouvons ainsi encore conserver ces données si certaines lois et réglementations nous y obligent (par exemple les données relatives aux transactions dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent) ou à des fins de preuve pour exercer un droit ou nous défendre en justice (par exemple, les données relatives aux opérations bancaires).
- **Droit à la limitation du traitement** : il s'agit de votre droit de nous demander une limitation temporaire du traitement de vos données, par exemple lorsque vous avez contesté l'exactitude de vos données et que vous avez exercé votre droit de rectification. Dans ce cas, nous ne pouvons conserver vos données que pendant la période de vérification et devons cesser toutes autres activités de traitement. Nous ne pourrions encore traiter vos données qu'avec votre consentement ou pour engager une action en justice.
- **Droit à la portabilité des données** : il s'agit de votre droit de nous demander de fournir vos données sous une forme qui vous permet de les utiliser également pour d'autres services ou de les transmettre directement à un autre responsable du traitement, dans la mesure où cela nous est techniquement possible. Ce droit ne s'applique que lorsque le traitement est effectué sur la base d'un contrat ou de votre consentement et pour les données que vous nous avez fournies directement et qui sont traitées de manière automatisée.
- **Droits liés à une prise de décision individuelle automatisée** : ce point concerne le cas où un traitement automatisé (sans intervention humaine substantielle) conduirait à une décision qui aurait pour vous des effets juridiques ou un impact important. Le cas échéant, vous avez le droit de refuser d'être soumis à ce traitement, sauf si la loi l'autorise (par exemple pour lutter contre la fraude), si c'est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat ou si vous avez donné votre consentement à un tel traitement. Vous aurez alors néanmoins le droit de demander une intervention humaine dans le processus décisionnel, de faire connaître votre point de vue ou de contester la décision.
- **Droit de déposer une plainte** : vous avez le droit de déposer une plainte auprès du contrôleur compétent. Si vous envisagez de déposer plainte, nous vous prions de nous contacter afin de trouver une solution rapide à votre mécontentement.

7.2. Exercice de vos droits

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez nous contacter par l'un des canaux suivants :

- via votre agence ;
- par courrier à l'attention de l'équipe **Complaints & Privacy**,
Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14 à 1000 Bruxelles ;
- via l'Online & Mobile Banking ;
- par e-mail à privacy@nagelmackers.be.

Nous vous prions de joindre à votre demande une copie signée du recto de votre carte d'identité, sauf si nous pouvons raisonnablement vérifier votre identité d'une autre manière. En cas de doute raisonnable quant à votre identité et en fonction de l'objet de votre demande, nous pouvons demander des informations complémentaires pour nous assurer de votre identité.

Si vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante de la part de notre équipe Complaints & Privacy, vous pouvez vous adresser au Data Protection Officer par lettre à l'attention du **Data Protection Officer**, rue Montoyer 14 à 1000 Bruxelles ou par e-mail à dataprotection@nagelmackers.be.

Enfin, si vous n'êtes pas d'accord avec le point de vue de la banque, vous pouvez déposer une plainte auprès du contrôleur compétent. En Belgique, le contrôleur est l'**Autorité de protection des données**, Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (www.autoriteprotectiondonnees.be).

8. Comment la banque veille-t-elle à la confidentialité de vos données ?

En quelques mots

Nos employés et nos agents bancaires indépendants ont accès aux données nécessaires à l'exécution de leur mission. Ils sont bien entendu tenus d'en préserver strictement la confidentialité.

S'il y a une raison valable, vos données peuvent également être transmises à des entités du groupe auquel appartient la banque.

Outre nos agents bancaires indépendants, nous faisons appel à d'autres sous-traitants pour traiter vos données à des fins diverses (fins financiers, techniques, commerciales, etc.).

Enfin, vos données peuvent également être communiquées à des tiers dans un nombre limité de cas ou si vous y avez consenti.

Qui a accès à vos données et avec qui sont-elles partagées (= destinataires) ?

8.1. La banque

Notre propre réseau

Les employés autorisés de la banque, y compris les membres du Conseil d'administration, peuvent avoir accès à vos données.

Dans la mesure du possible, ces personnes n'ont accès qu'aux données utiles à l'exécution de leur mission et sont tenues à la confidentialité et au respect des procédures et prescriptions techniques et de sécurité des systèmes.

Agents bancaires indépendants

Outre le réseau propre de la banque, nous distribuons également certains de nos produits et services (notamment les produits et services bancaires, à l'exclusion des crédits et de l'intermédiation en assurances) via un réseau d'agents bancaires indépendants. Ceux-ci sont inscrits au registre belge des « intermédiaires en services bancaires et en investissement » auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Bien qu'ils agissent à titre de sous-traitants au sens du RGPD et non à titre d'employés de la banque, nous les proposons sous ce titre parce qu'ils sont soumis aux mêmes procédures internes que les employés de la banque, notamment en ce qui concerne les règles vie privée et les prescriptions techniques et de sécurité des systèmes.

8.2. Groupe

Nous pouvons transférer des données à des fins déterminées et légitimes à des entités qui sont actionnaires (in)directs de la banque ou à d'autres entités du groupe auquel appartient la banque au moment du transfert situées dans l'EEE, ainsi qu'à des tiers éventuels qui assistent ces entités à cette fin (par exemple consultants ou avocats). Dans ce cas, les entités du groupe n'utiliseront les données qu'aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.

Au moment de la publication de la présente Déclaration Vie Privée mise à jour, la banque fait partie du groupe Dajia, un groupe international d'entreprises principalement actives dans le secteur financier.

Ce transfert de données est possible, par exemple, pour des raisons d'intérêt légitime de la banque ou si cela s'avère nécessaire pour conclure ou exécuter un contrat avec vous. En outre, si vos données quittent l'Espace économique européen (EEE), nous respectons également les principes du point 9.

8.3. Sous-traitants pour le compte de la banque

Nous pouvons faire appel à des prestataires de services/fournisseurs externes pour nous aider dans l'exécution de nos activités, qu'il s'agisse de services pour notre fonctionnement interne, de services liés à notre offre de produits et de services, ou encore de services nécessaires à la promotion, à l'offre et/ou à la vente de ces produits et services.

Selon les besoins de la banque, ces prestataires de services auront accès à certaines données vous concernant. En tant que sous-traitants de la banque, ils agissent pour son compte et uniquement conformément à ses instructions et à des principes stricts formellement définis dans les contrats conclus avec la banque, notamment en ce qui concerne les exigences relatives à la protection des données. Certains de ces sous-traitants peuvent, à leur tour, faire appel à un autre sous-traitant (sous-traitant ultérieur) pour effectuer des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, les mêmes obligations en matière de protection des données sont imposées au sous-traitant ultérieur.

Dans un premier temps, il y a les sous-traitants typiques pour le secteur financier, par exemple :

- Mastercard, Worldline pour les paiements mondiaux (avec cartes de crédit) ;
- Card Stop pour bloquer les cartes bancaires ;
- STATER pour l'administration des crédits hypothécaires ;
- STET, intervenant en tant qu'organisme de compensation et de règlement des paiements ;
- Les sous-traitants ultérieurs d'instruments financiers mondiaux qui sont soumis à leur propre réglementation financière locale ;
- G4S pour le transport d'argent et de valeur, la sécurité et la surveillance.

Nous travaillons également avec d'autres sous-traitants, notamment pour concevoir et entretenir nos systèmes et applications (par exemple Mainsys), pour commercialiser nos activités, promouvoir la vente de nos produits et services, organiser des événements et communiquer avec nos clients (par exemple Microsoft) et pour l'enregistrement obligatoire des communications électroniques (par exemple Damovo), pour l'impression de documents ou pour soutenir nos services et organiser notre fonctionnement général (par exemple Iron Mountain pour l'archivage).

8.4. Autres tiers

Vos données ne seront en principe pas communiquées à d'autres tiers, sauf, notamment, dans les cas suivants :

- Lorsque la loi exige que vos données soient communiquées à des autorités publiques, à des organismes de régulation, à des autorités de contrôle et de surveillance, comme la Banque nationale de Belgique (BNB), l'Autorité belge des services et marchés financiers (FSMA), la Banque centrale européenne (BCE), les autorités fiscales, la Centrale des crédits aux particuliers, l'Autorité de protection des données, dans le respect de la loi ;
- A la demande expresse des organismes judiciaires/de recherche tels que la police (si mandatée par le juge d'instruction), les procureurs et les tribunaux ;
- Pour se conformer à une autre obligation légale ;
- Pour défendre les droits de la banque (par exemple, avocats, huissiers, etc.) ;
- Lorsque cela est nécessaire à l'exécution du contrat (par exemple SWIFT) ;
- Pour des raisons d'intérêt légitime de la banque ;
- Avec votre consentement.

9. Comment le transfert de vos données en dehors de l'Espace économique européen (EEE) est-il organisé ?

Nous préférons que le traitement de vos données soit effectué autant que possible au sein de l'EEE. Toutefois, dans certains cas, vos données peuvent être transférées vers des pays hors EEE, par exemple en cas de paiements internationaux ou si nous donnons accès à vos données à un destinataire (voir point 8) en dehors de l'EEE.

Si nous transférons vos données en dehors de l'EEE et que la Commission européenne n'est pas d'avis que le pays auquel les données sont transmises offre un niveau suffisant de protection, nous mettrons tout en œuvre pour protéger vos données au moyen de garanties supplémentaires. Pour ce faire, nous utiliserons en principe des dispositions contractuelles standard approuvées par la Commission européenne. Vous pouvez toujours consulter les dispositions contractuelles standard approuvées sur le site internet de la Commission européenne. Vous pouvez demander de plus amples informations à ce sujet auprès de notre Data Protection Officer.

10. Comment la protection de vos données est-elle organisée ?

Nous avons mis en place des mesures internes, dites des mesures techniques et organisationnelles, pour assurer l'intégrité de vos données et leur traitement confidentiel et sécurisé afin d'éviter l'accès, la modification ou la suppression non autorisés de vos données ou le transfert de vos données à des destinataires inappropriés, accidentellement ou non.

Ces mesures comprennent :

- La formation continue de l'ensemble de notre personnel ;
- L'existence d'une politique interne de sécurité (avec des procédures, des règles de conduite, des audits réguliers, etc.) ;
- Diverses mesures techniques telles que l'utilisation des systèmes antivirus, les sauvegardes régulières, les mises à jour logicielles régulières et automatiques, l'utilisation d'un système Internet fermé et sécurisé, la protection physique des serveurs, l'utilisation de badges, un système d'accès avec une identification unique (login) pour chaque utilisateur et un mécanisme d'authentification ;
- ...

Malgré ces mesures techniques, certains canaux utilisés ne sont pas à l'abri des mauvaises intentions (par exemple phishing). Il est donc essentiel de rester vigilant lors de l'utilisation de canaux de communication tels que le courrier électronique par exemple.

Si vous souhaitez plus d'explications ou de conseils en matière de sécurité, veuillez consulter notre site www.nagelmackers.be sous l'onglet « Sécurité en ligne ».

11. Votre devoir d'information lorsque vous nous communiquez des données concernant d'autres personnes

Si, en tant que personne physique ou (représentant d'une) personne morale, vous nous transmettez des informations sur d'autres personnes (par exemple, membres de la famille, amis, connaissances, représentants, employés, bénéficiaires effectifs ou autres personnes de contact), vous devez le faire conformément à la réglementation en vigueur et les avoir suffisamment informés de la communication de leurs données à la banque.

12. Mise à jour de la présente déclaration

La présente Déclaration Vie Privée remplace à partir du 1^{er} janvier 2023 la version précédente du 14 juillet 2021.

Nous avons tenté d'élaborer cette déclaration de la manière la plus claire et la plus transparente possible. Compte tenu des divers développements technologiques et réglementaires, nous la mettrons à jour à l'avenir, le cas échéant, et vous tiendrons informé de toute modification dans les plus brefs délais et de manière adéquate. La dernière version est toujours disponible sur le site internet www.nagelmackers.be et dans toutes les agences de la banque.